

Trois conseils sectoriels supervisent le fonctionnement des accords : le Conseil du commerce des marchandises, le Conseil du commerce des services et le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ou Conseil des ADPIC).

Le Conseil du commerce des marchandises supervise, par exemple, le fonctionnement du GATT et de douze autres accords, liés à ce type de commerce, qui portent entre autres sur les droits antidumping, les subventions et les mesures compensatoires, sur les mesures relatives aux investissements commerciaux, sur l'agriculture et sur les textiles.

Le directeur général Renato Ruggiero, ex-ministre du Commerce de l'Italie et ancien cadre dans le secteur privé, coiffe le Secrétariat de l'OMC. Cette institution indépendante joue un rôle clé en fournissant soutien et assistance technique aux pays membres.

Renforcement du système basé sur des règles : avantages pour le Canada

L'OMC offre de nets avantages au Canada et aux autres nations commerçantes. Elle a pour but de renforcer et d'améliorer le système commercial multilatéral en surveillant les régimes commerciaux de ses membres et en appliquant des procédures améliorées de notification, de consultation et de règlement des différends. Cela contribuera aussi à réduire le recours à des actions unilatérales pour contrer les mesures commerciales jugées déloyales.

Le processus de règlement des différends vise à empêcher un membre de bloquer à lui seul l'adoption de rapports de groupes spéciaux ou de décisions de l'Organe d'appel. Il repose essentiellement sur la règle selon laquelle un rapport est adopté, à moins que tous les membres ne soient convenus de le rejeter.

L'OMC contribue à renforcer la primauté du droit régissant le commerce mondial et réduit la capacité des économies les plus puissantes à entraver le fonctionnement des marchés des économies moins influentes. Cela est important pour le Canada qui dépend beaucoup du commerce avec l'étranger.

L'Acte final de l'Uruguay Round et l'Accord instituant l'OMC prévoient la tenue de négociations sous l'égide de l'OMC pour régler les questions touchant les services financiers, les télécommunications de base, le transport maritime et les marchés publics, par exemple.

La conclusion, en juillet 1995, d'un accord intérimaire libéralisant le commerce des services financiers a amélioré l'accès du Canada à plusieurs marchés financiers. Les États-Unis ont choisi de ne pas participer pleinement au processus en ne concédant pas le traitement de la nation la plus favorisée à l'égard de nouvelles activités et de nouveaux services financiers. Selon le